

Surry-aux-Bois

Bulletin Municipal

**Venez nombreux aux Vœux du Maire,
le Samedi 21 Janvier à partir de 18 heures
à la Salle Polyvalente.**

N° 80 - JANVIER 2017

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'année dernière, à la même époque, je vous avais souhaité, au nom de notre équipe municipale une année de bonheur paisible pour chacun d'entre nous, en pensant que les tragiques événements du mois de novembre 2015 ne se reproduiraient pas.

En 2016, des actes de terrorisme se sont succédés sur notre territoire au fil des mois... destabilisateurs, source de méfiance et de peur, d'incertitude. Au printemps, une exceptionnelle catastrophe naturelle, est venue apporter désolation... Comment faire face à ces événements irrésistibles ? Baisser les bras, et rester dans ses craintes ?

« J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre » disait Nelson Mandela.

Aussi, pour 2017, je vous présente, au nom de l'équipe municipale, tous mes meilleurs vœux, que cette année soit une année pleine de santé pour vous et vos proches, et qu'elle voit la réalisation de vos projets, le tout dans un environnement pacifique, durable et prospère... ou du moins en marche pour l'être.

Vous êtes cordialement invité(e), le samedi 21 janvier à partir de 18 heures à la traditionnelle « cérémonie des vœux du Maire » à la salle polyvalente, rue de la Mirlouette.

Je vous laisse le soin de découvrir le sommaire de la quatre-vingtième édition de votre bulletin municipal.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017.

FORUM des ASSOCIATIONS le 21 Janvier à partir de 17 heures Salle Polyvalente

Etat civil 2016

« Extrait des registres d'état civil »



Bienvenue en ce monde

à Zoé GALLIER née le 18 octobre 2016
à Baptiste ROBERT né le 4 décembre 2016



Ils se sont mariés à Sury-aux-Bois

Monsieur HELLOT Michel et madame HERNANDEZ Jennifer
Madame GIRR Marion et madame LECOURT Elisa

Ils nous ont quittés

Monsieur FERREIRA BATISTA Fernando à l'âge 74 ans

SOMMAIRE

Mot du maire / Etat civil 2016	page 2
Compte rendu Conseil Municipal	pages 3-4-5
Commémoration du 11 novembre/ Centenaire Guerre 14/18	page 6
La page de l'Ecole	page 7
Les associations de la commune	page 8-9
Les brèves de Sury	page 10
CCL : Extension / Leader / Sictom	page 11-12-13

Carte d'Identité	page 14-15
Recette : Lapin aux mirabelles	page 15
Concert de Noël	page 16

Bulletin Municipal de Sury-aux-Bois Imprimé par IDB à
Quiers-sur-Bezonde - Equipe de rédaction : Commission Information de
Sury-aux-Bois Tirage : 500 exemplaires Dépôt légal : janvier 2017

Réunion du 16 septembre 2016

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Par délibération du 15 janvier 2016, le conseil municipal a autorisé le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, relative à la prévention des risques d'incendie par la réalisation de la mise en place et/ou l'aménagement de réserve d'eau (citerne, point d'eau...).

Le Conseil confirme que cette demande de subvention est décidée au titre de la DETR pour 2016, au cas où des fonds viendraient à être libérés en cours d'année et au titre de la DETR 2017 dans le cas contraire.

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE SUITE AUX INONDATIONS.(SUITE)

Suite à la délibération prise lors du conseil du 22 juillet 2016 relative à une demande d'aide financière auprès de l'Etat, la Région, le Département, relative aux dégâts subis sur les voiries communales et sur des ouvrages d'art lors de la catastrophe climatique survenue fin mai/ début juin 2016, il y a lieu de préciser la liste des sites recensés et touchés par le phénomène comme suit :

Croisement entre la rue du Bourg Neuf et la route de Chicamour - reprise de voirie 2.711,00 € HT.

Rue de la Mirlouette – réfection de la voirie (hors variantes) 22.351,00 € HT. Chemin de la Lande – réfection du chemin 12.025,00 € HT. Chemin du Crôt – réfection du chemin 10.320 € HT.

Chemin de la Bourgeoisière – réfection du chemin (hors variantes) 11.984,00 € HT. NB : les devis, transmis correspondent à la réfection totale des chemins et non à la part des dommages engendrés

directement par l'événement climatique et l'entrepreneur est dans l'impossibilité technique de faire la part des choses. Les chemins étaient déjà en mauvais état et l'événement climatique a sensiblement alourdi leur état. Après échanges de vues, le Conseil approuve le complément de précisions apportées à la liste initiale.

CONVENTION SEGILOG.

La société SEGILOG mettant à disposition des collectivités des logiciels permettant d'assurer la gestion administrative et comptable de la commune arrivant à son terme de trois ans, il y a lieu d'en conclure une nouvelle qui reprend les services fournis actuellement, notamment, le droit d'utilisation des logiciels, outre la mise à disposition de logiciels, le développement de nouveaux logiciels, la mise à disposition des outils de développement, les passerelles techniques, les outils bureautiques, la formation aux logiciels, l'assistance, la sauvegarde...

Le nouveau contrat prend effet au premier octobre 2016, pour une nouvelle période de trois ans.

Les conditions financières sont les suivantes :

Cession droit d'utilisation comprenant l'utilisation des logiciels existants, le développement des nouveaux logiciels, la cession des droits des nouveaux logiciels:

2 016 € HT pour 12 mois (01/10 au 30/09) soit 6 048 € HT sur trois ans. Maintenance et formation comprenant la maintenance des logiciels créés par Segilog, la formation aux logiciels créés par Segilog.

224 € HT pour 12 mois (01/10 au 30/09) soit 672 € HT sur trois ans.

La périodicité des paiements est annuelle sur présentation de facture. Après échanges de vues, le conseil approuve le contrat, et donne tout pouvoir au maire pour assurer toute formalité nécessaire à sa conclusion.

CENTRE DE GESTION DU LOIRET: CONVENTION MISE À DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PRÉVENTION POUR DOCUMENT UNIQUE :

Au terme du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 - Article 4121-1 du Code du Travail, « l'employeur transcrit et met à jour dans un do-

cument unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L.4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement». Le document unique sert notamment de support à l'autorité territoriale pour réaliser le programme annuel de prévention des risques professionnels. Depuis le 1er janvier 2015, le Centre Départemental de Gestion du Loiret met à disposition des collectivités un conseiller de prévention afin de les accompagner dans la réalisation de leur évaluation des risques. Les coûts de cette mission sont établis en fonction du nombre d'heures travaillées par le conseiller de prévention, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG45. Est facturé le temps consacré aux réunions préparatoires et de restitution, aux entretiens avec les agents, à la visite des lieux de travail et l'élaboration du document unique et du plan d'actions.

Ces précisions étant apportées, il est proposé au conseil :

↳ de solliciter l'assistance du Centre de Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en vue de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels des communes membres de la CCL ;

↳ d'autoriser le maire à signer la convention définissant les modalités d'organisation et de financement de cette prestation ;

↳ de solliciter, auprès de la CCL, le remboursement, via un fonds de concours, de 50 % du coût de la prestation qui sera facturée par le Centre de Gestion.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site

www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

CONVENTION ENTRE SIAEP ET COMMUNE DE SURY AUX BOIS.

Le site internet de la commune, en cours de construction, inclut notamment la possibilité de proposer aux administrés qui le souhaitent, le paiement par TIPI pour les services rendus par la commune et un espace « flash info communale».

La commune et le SIAEP envisagent, de conclure une convention réservant la possibilité pour le SIAEP de proposer, contre rémunération à la commune, le paiement par TIPI à ses abonnés, ainsi qu'un espace Flash info SIAEP.

Le coût de participation aux frais de l'installation du paiement TIPI dédié au Siaep est convenu à 100 €.

Le coût annuel d'utilisation par le Siaep relatif à l'utilisation du site internet de la commune pour ces deux services sera arrêté ultérieurement. Le conseil municipal donne pouvoir au maire de négocier et signer la convention avec le SIAEP.

CONVENTION SPECTACLE D'HIVER.

Le spectacle d'hiver proposé est assuré par la compagnie TIPTONIC, (3, impasse Valmy, 72000 Le Mans), pour cette fin d'année le samedi 17 décembre 2016 au tarif de 560 €, qui comprend le cachet d'artiste, les charges sociales, la sonorisation, l'éclairage, les frais de déplacement. Le spectacle qui dure environ une heure est assuré par Phil Bartók et se veut « un spectacle pour les enfants et tous ceux qui ont gardé une âme d'enfant. »

Le Conseil après échanges de vues valide la proposition faite, et donne tout pouvoir au maire pour négocier et signer le contrat.

Réunion du 18 novembre 2016

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNÉE 2015

Madame le Maire présente le RPQS du SPANC (rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif) pour l'année 2015. Après échanges de vues et questions diverses, le conseil municipal approuve ce rapport.

APPROBATION DU RAPPORT DU SICTOM

Madame le Maire présente le rapport du Sictom pour l'année 2015. Après échanges de vue et questions diverses, le conseil municipal approuve ce rapport.

FOURRIERE ANIMALE.

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 juillet 2016 et les raisons expliquant l'utilité de créer un syndicat de niveau départemental à qui serait confiée la compétence pour créer et prendre en charge la fourrière animale pour le compte des communes et communautés compétentes adhérentes :

Il n'existe pas dans le département d'autre structure de type fourrière animale hormis celle gérée par l'Association de Gestion du Refuge des Animaux (AGRA) de Chilleurs aux Bois, dont la situation juridique n'est plus viable. En confiant en lieu et place de l'Agra, à la nouvelle entité proposée, la gestion de la fourrière des animaux divagants trouvés sur le territoire de la commune, l'objectif est de continuer à assurer les obligations légales de la commune en la matière, dans des conditions acceptables à un coût le plus proche possible de celui pratiqué à ce jour. Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de demander, conformément aux dispositions combinées des articles L. 5211-5, L. 5711-1 et L. 5212-2 du CGCT, aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes couvrant un périmètre comprenant le territoire des communes et communautés telles qu'elles sont listées dans le projet de statuts du syndicat annexé à la présente délibération et comprenant notamment le territoire de la commune de Sury aux Bois 45530,
- d'adopter sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement dépenses

6156	- 11 034.00 €
6811-042	+ 11 034.00 €

Section d'investissement recettes

28158 – 040	+ 11 034.00 €
-------------	---------------

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide après réception des documents demandés : d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016.

Association de soins à domicile Sully sur Loire : 150.00 €

Amicale de sury : 150.00 €

ASL : 250.00 €

Asl Sury-aux-bois activité d'été 150.00 €

Peinture sur soie 150.00 €

Assope 150.00 €

Cavaliers sury 150.00 €

ACCUEIL DE LOISIRS – MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu la délibération du 09 mai 2011, créant une régie de recettes.

Vu la mise en place du paiement en ligne TIPI régie sur le site internet de la commune à partir du 1er janvier 2017.

Vu la nécessité de créer un compte de dépôts de fonds au trésor public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le maire à créer un compte de dépôts de fonds au trésor pour le paiement en ligne des factures concernant l'accueil de loisirs de la commune de Sury-aux-Bois.

RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Vu la délibération du 25 septembre 2013, créant une régie de recettes pour le restaurant scolaire. Vu la mise en place du paiement en ligne TIPI régie sur le site internet de la commune à partir du 1er janvier 2017

Vu la nécessité de créer un compte de dépôts de fonds au trésor public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire à créer un compte de dépôts de fonds au trésor pour le paiement en ligne des factures concernant le restaurant scolaire de la commune de Sury-aux-Bois.

AVENANT AU BAIL CIVIL GARAGE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

L'article 7 du bail civil est modifié comme suit :

L'article 7 Loyer ;

Pour la période du premier juin 2016 au premier juin 2017 le présent contrat de location est consenti et accepté moyennant le loyer mensuel de 60 euros TTC, qui sera payable d'avance le premier jour de chaque mois.

A partir du premier juin 2017 le loyer mensuel passera à 100 € TTC et sera payable dans les mêmes conditions.

Toutes les autres clauses du bail demeurent inchangées.

Après échanges de vues et discussions, le conseil donne tout pouvoir au maire pour signer cet avenant .

CŒUR DE VILLAGE

Les travaux débiteront au printemps prochain.

Réunion du 16 décembre 2016

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE REHABILITATION LAGUNE:

Suite aux études préalables réalisées et en concertation avec l'agence de l'eau Seine - Normandie, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux de réhabilitation sur le système d'assainissement de la commune. La solution retenue à ce jour serait un système d'assainissement des eaux usées par l'implantation d'un réseau de roseaux plantés. L'évaluation des travaux faite par la société IRH est à hauteur de 315 000€ HT.

La commune, du fait que sa population n'excède pas 2000 habitants, est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. En conséquence, le conseil, autorise le maire à demander une subvention au titre de la DETR pour la réalisation et le financement des travaux de réhabilitation de la lagune.

Au Conseil Municipal

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE SURY AUX BOIS : FILIERE ANIMATION.

La prime de fin d'année des agents de la Commune de Sury aux Bois fixée par délibération du conseil Municipal en date du 20 novembre 2015 est intégrée dans l'IFSE à partir de 2017.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires. Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle.

Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants : approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des procédures, élargissement des compétences, approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation. Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle.

Groupes	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Adjoins d'animation			
G1	Fonction d'encadrement	1 800	3 200
G2	Fonctions d'animateur	600	1 200

Le Complément indemnitaire

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent appréciée lors de l'entretien professionnel.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Groupes de fonctions	Montants annuels du Complément Indemnitaire
Adjoins d'animation	Montants annuels maximum
G1	200 €
G2	200 €

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Groupes	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Agents spécialisés des écoles maternelles			
G1	Fonction d'encadrement	1 000	2 000
G2	Fonctions d'ATSEM	600	1 200

Le Complément indemnitaire

Groupes de fonctions	Montants annuels du Complément Indemnitaire
ATSEM	Montants annuels maximum
G1	200 €
G2	200 €

Il est proposé de fixer les groupes de fonctions, de répartir les postes de l'établissement au sein de ces groupes et de retenir les montants annuels de la façon suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Groupes	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Adjoins Administratifs			
G1	Fonction de secrétaire de Mairie	1 800	3 200
G2	Autres postes d'adjoins administratifs	600	1 200

Le Complément indemnitaire

Groupes de fonctions	Montants annuels du Complément Indemnitaire
Adjoins Administratifs	Montants annuels maximum
G1	200 €
G2	200 €

FILIERE TECHNIQUE

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Groupes	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Adjoins Techniques			
G1	Fonction d'encadrement, expertise dans plusieurs domaines	2 000	3 500
G2	Autres postes d'adjoins techniques	600	2 000

Le Complément indemnitaire

Groupes de fonctions	Montants annuels du Complément Indemnitaire
Adjoins techniques	Montants annuels maximum
G1	200 €
G2	200 €

AFFAIRES DIVERSES

Suite aux entretiens de membres du conseil municipal avec le commerçant, il ressort que le commerçant observe depuis trois mois un manque de chiffre d'affaires qu'il souhaite retrouver rapidement pour pérenniser son exploitation de commerce épicerie bar sans brasserie. Il a indiqué que sa lettre du mois d'octobre était destinée à faire réagir la population pour qu'elle fréquente plus son commerce et qu'une réduction de loyer n'est pas à l'ordre du jour. Un commerce est un partenariat : Le commerçant a besoin de chaque habitant pour développer son affaire comme la population a besoin de lui, pour rendre un service de proximité à chacun et particulièrement aux personnes à mobilité réduite.

Afin de lui donner un coup de pouce, le conseil municipal demande, à chacun, de faire, en fonction de ses besoins, un effort pour fréquenter le commerce et pour contribuer ainsi à l'augmentation de son chiffre d'affaires journalier en cette basse saison. Ces gestes de solidarité communale, devraient, s'ils sont répétitifs significativement contribuer à la pérennité du commerce et au bien-être de tous.

Puis le point est fait sur les efforts entrepris par la commune et l'OCMAS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) pour faciliter les conditions de réouverture du commerce qui exerce les activités d'épicerie et de bar depuis le mois de mars 2016 soit notamment : En ce qui concerne l'état des locaux : la remise en état de fonctionnement de la chambre froide, le changement d'un volet roulant électrique, le remplacement de la porte d'entrée et des plaques de la cour, la réfection de la terrasse au-dessus de la chaufferie, le remplacement des vitrages, la réparation des portes extérieures, des aménagements et réparations en électricité ... 5700.00 € TTC

En ce qui concerne l'occupation des locaux : Occupation sans titre gratuite avant signature bail des locaux dans l'attente des formalités administratives à réaliser par le commerçant pendant 3,5 mois, les frais de chauffage, électricité, eau restant à la charge de la commune. (1750 HT)

Report du début du paiement du loyer par avenant (date de début du contrat premier février 2016), date premier paiement premier mars 2016, attente inscription au registre de commerce. (700€HT)

En ce qui concerne l'activité : Pour activité épicerie, aide à la négociation contrat d'approvisionnement avec enseigne notoriété nationale, pré-négociation effectuée avant signature du contrat de bail.

Obtention d'une subvention de l'OCMAS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) à hauteur de 8 700 € HT pour équipement des installations frigorifiques et de la climatisation.

Licence IV mise gratuitement à disposition du preneur et pas de droit au bail. Obtention d'un point La Poste avec installation et rémunération mensuelle (316€ minimum) payée par La Poste.

Aide et accompagnement pour demander le Tabac.

Inauguration commerce initiée et supportée par commune.

Recours au commerce en qualité de fournisseurs (fournitures diverses, restauration scolaire...) 5000 € sur 8 mois.

Association du commerce à des manifestations communales avec aides communales ponctuelles (Fourniture montage et démontage d'un barnum à usage du commerce avec mobilier pour son service de restauration à l'occasion de la fête du cidre...)

Promotion commerce sur supports de communication communaux...

Pour mémoire la commune rembourse également le prêt contracté pour l'acquisition du bâtiment à hauteur de 15 000 € par an depuis juin 2009.



Commemoration de la Victoire et de la Paix



Hommage à tous les « morts pour la France »

Message du 11 novembre 2015 du Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire.

Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.

Commemorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.

Commemorer le 11 novembre, c'est aussi comprendre les droits des anciens combattants hérités de cette guerre et l'indispensable structure d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Créé dans l'urgence des combats en 1916, l'Office national des mutilés et réformés qui deviendra l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dont nous célébrons le centenaire cette année, remplit toujours, un siècle plus tard, ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation au profit de toutes les générations combattantes, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures, en passant par les soldats engagés en Indochine et en Afrique du Nord.

Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le Président de la République a décidé qu'un monument, dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ce futur Haut-lieu de la mémoire nationale entend témoigner à la jeune génération combattante la reconnaissance éternelle de la Nation et rappeler aux Françaises et Français que la liberté dont ils jouissent est aussi due à l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, jusqu'au sacrifice de leur vie, sont prêts à la défendre.

Veillons à ce qu'aucun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire.



Bravo aux nombreux enfants de l'école qui ont participé à la cérémonie et qui ont entonné avec brio la Marseillaise.



Centenaire de la guerre de 14-18 Année 1916



L'année 1916 a été marquée par deux batailles particulièrement longues et meurtrières : la bataille de Verdun et la bataille de la Somme. En France, on retient surtout Verdun, sans doute parce que l'armée française y a combattu seule une offensive allemande dont l'objectif était selon les termes du Commandant en chef de l'armée allemande Falkenhayn de « Saigner à blanc les Français et les faire sortir de la guerre. » Cette offensive aurait pu réussir car l'état major français avait, confiant dans les puissantes fortifications autour de Verdun, déplacé vers d'autres fronts un nombre important de régiments. L'attaque est lancée le 21 février pour une bataille qui durera 300 jours et 300 nuits. L'avancée est réelle mais la résistance française commandée par le Général Pétain, est plus coriace que prévue. Les Allemands poursuivront leurs offensives jusqu'au 10 juillet. Ils doivent envoyer des troupes sur la Somme où l'attaque britannique a commencé le 1er juillet. Ils estiment alors avoir gagné la bataille de Verdun même s'ils se sont arrêtés à 4 km de la ville.

L'armée française prépare une contre offensive qui débutera le 21 octobre pour se terminer le 15 décembre avec la reprise quasi complète du terrain perdu au printemps. On parle de victoire dans le camp français, même si les Allemands n'ont pas été repoussés au-delà de la ligne de front du mois de février. Si la victoire n'appartient en fait à personne on peut affirmer que Falkenhayn n'a pas atteint son objectif. Il a effectivement saigné les Français (163.000 tués et 216.000 blessés) mais les ravages ont été aussi meurtriers pour les Allemands (143.000 tués et 190.000 blessés). Un seul camp sort vainqueur : celui de la mort et de la désolation.

Voici en résumé le propos que je m'apprêtais à développer à 11h 15 dans le bar de La ferme de Betty où JC Cholon avait accepté d'accueillir les courageux Suryens présents à la cérémonie devant le Monument aux Morts. Mais un très heureux événement a bouleversé le programme : l'arrivée massive d'une bonne vingtaine d'enfants de l'école accompagnés par leurs parents et leurs enseignants. Parmi eux des grands, mais aussi des petits. Il a fallu s'adapter, demander aux adultes d'attendre un peu, le temps de présenter une version courte du diaporama, puis répondre à des questions pertinentes qui montrent que l'Histoire est bien vivante et que la Commémoration du centenaire de la Grande Guerre est pleinement justifiée.

Quant aux adultes présents pour la version longue, ayant dû attendre plus longtemps le vin d'honneur, celui-ci ne leur a semblé que meilleur.

D. Gabriels

La page de l'école



Le mot du directeur

La rentrée s'est bien passée. L'école accueille 87 élèves :

- 18 Petite Section / Moyenne Section
- 24 Grande Section – CP
- 26 Ce1-Ce2
- 19 Cm1-Cm2



Visite d'exposition et travail sur la Loire pour les Cm1-Cm2

Après un petit travail de préparation sur ce sujet délicat, la classe des Cm est venue visiter l'exposition "C'est à ce prix que vous mangez du sucre... la Loire et la traite négrière" au musée de la marine de Loire.

Les élèves et leur professeur ont apprécié les explications du guide qui avait un discours bien adapté à des CM. Les nombreux objets exposés ont permis de mieux comprendre cet épisode sombre de notre histoire. L'après-midi fut consacré à l'étude de la Loire et des traces de ses crues.

Vivement la prochaine sortie !



Les Ce1-Ce2 participent au dispositif « Classe itinérante culturelle »

Jeudi 1^{er} décembre, Mme Desplas et ses élèves sont allés au musée des Beaux-Arts à Orléans pour un atelier de découverte artistique.

L'après-midi, direction le théâtre de la Tête noire pour assister au spectacle « Le petit Chaperon rouge ».

Joos de Momper, 1564-1635

La classe maternelle des PS-MS déménage

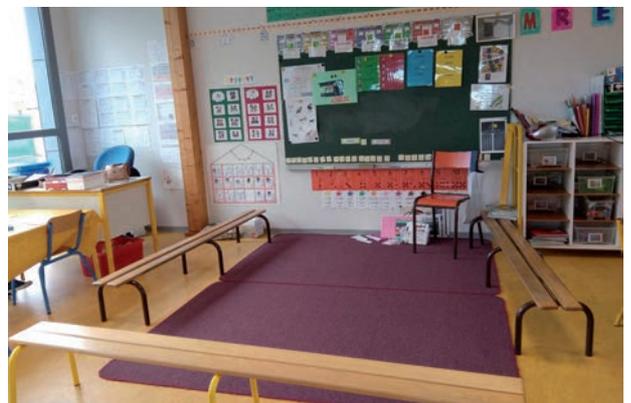
C'est la grande nouveauté de la rentrée. La classe de maternelle s'installe dans le bâtiment qui abrite la garderie. Interview à chaud :

Est-ce que les conditions matérielles sont favorables ?
Maud : Oui, nous travaillons dans de bonnes conditions.

Est-ce que ça vous dérange la garderie du matin juste à côté de la classe ? Je m'y suis habituée.

Quels souvenirs garderez-vous de Sury-aux-Bois ?
Beaucoup de bons souvenirs.

Merlin, Lara, Théo, Ilona





Les Associations sur la commune

L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE SURY AUX BOIS.

L'association comporte, actuellement, trois sections :

- La section TENNIS, Responsable Gilbert MAHEO. Elle anime les loisirs pour 13 adultes et l'encadrement et la formation de 24 enfants de 5 à 18 ans. Elle comporte la partie Tennis Loisir, où l'on peut, sur réservation, pratiquer ce sport ; et la partie école de tennis active chaque samedi matin. Vingt jeunes y apprennent à jouer au tennis, dans un excellent esprit... Par ailleurs, un stage d'animations multi-sports (24 enfants), initiés et encadrés par Karine et Gilbert MAHEO aidés de quelques parents, a été organisé cette saison, pendant les vacances d'été ...

• PROGRAMME PREVU cette saison :

- Les mêmes activités.
- 17 septembre 2016 : Reprise de l'école de tennis tous les samedis matins de 09 h. 30 à 12 h. 30, avec Gilbert jusqu'en juillet 2017 avec remise des récompenses et goûter offerts aux enfants ...
- Vacances scolaires : deux ou trois stages, dont le traditionnel stage de tennis de la dernière semaine d'août, qui permet aux jeunes de s'inscrire pour la nouvelle saison.
- La section bibliothèque : créée en mai 2007, est à la disposition de ses adhérents, La responsable Christelle PORTEJOIE, se donne beaucoup de mal pour gérer cette activité...
- Nous pensons que la localisation de la bibliothèque : pas très accueillante au premier étage du bâtiment de la mairie et le déplacement de la sortie de l'école primaire dans la rue de la brosse Robin, font que les parents et enfants ne passent plus devant notre local ; ce qui expliquerait la diminution de nos adhérents...

- Elle comporte plus de 3500 ouvrages et autres divertissements dans tous les domaines, pour tous les âges...

- **PROGRAMME PREVU** : gratuité pour tous les membres qui s'inscriront cette année...

- La section tir à l'arc : Cette section, qui animait ce sport une fois par mois, pour 10 adultes et 30 à 40 enfants qui avaient pris plaisir à se réunir, derrière la salle polyvalente, pour s'initier, s'entraîner et en « découvrir » au cours de petites compétitions très conviviales, avait été mise en sommeil, car nous manquions de personnes pour encadrer l'activité surtout pour les enfants...

- Etant donné le coût des arcs et flèches, nous sommes obligés de demander, à chaque séance, une participation minimale aux frais (1 € par enfant et 2 € par adulte)...

- Toutefois, nous avons pu, au cours du stage de fin août 2016, organiser des séances pour les enfants et le dimanche de fin de stage, une séance d'initiation pour tous, adultes et enfants, qui ont été ravis de découvrir cette activité...

- **PROGRAMME PREVU** : quelques personnes se proposant de nous aider, nous allons tenter de relancer l'activité aux beaux jours...

La philosophie de l'existence de notre association est d'offrir le plus d'activités possibles à des coûts très abordables pour les adhérents de tous âges, surtout pour les enfants...

Président : Gilbert MAHEO - Secrétaire générale :

Isabelle GALLOO Animatrice Conseillère Technique : Karine MAHEO.

Président : Gilbert MAHEO - Secrétaire générale : Isabelle GALLOO Animatrice Conseillère Technique : Karine MAHEO.



TIR à l'ARC : très belle technique... Antoine découvre avec passion ce sport qu'il pratiquera à l'avenir



V.T.T. la recherche en forêt... Equipe vainqueur de l'épreuve. capitaine de route Paul Deparday.



La remise des récompenses Ils avaient bien mérité après les efforts fournis au cours des 10 épreuves...

Club de la Soie

Après 16 années de belles créations, la formation de + de 30 adultes et 15 adolescents, le club de la soie cessera toutes ses activités à la fin de cette année.



Du Yoga à Sury

A partir du 1^{er} janvier, il est possible de pratiquer du Yoga de Samara, le mardi à la salle polyvalente, à partir de 15 heures. Les cours d'environ une heure et demie, sont dispensés en musique par une praticienne en psychothérapie.

Au programme, postures douces accompagnées d'exercices respiratoires spécifiques alternées avec des mouvements plus dynamiques, étirements et danses lentes, méditation guidée, relaxation.

Il n'y a pas d'engagement d'abonnement demandé. Les personnes intéressées viennent à la séance pour un coût de 9 euros.

Pour tout renseignement s'adresser à l'association Faire Face, Mireille Nifflé, par mail faire.face@libertysurf.fr, par téléphone : 02 38 76 31 86 ou 06 09 57 63 74.



Cavaliers de Sury

Nous sommes de plus en plus sollicités pour répondre à des conseils de proximité (maréchalerie, clôture, foin, etc. ...) Il nous arrive aussi de répondre aux premiers soins, dans l'attente d'un spécialiste, de ramener des chevaux égarés à leurs

propriétaires.

Nous avons investi dans du matériel d'entretien pour la carrière. Sa proximité avec le City stade nous permet d'établir des liens avec les jeunes utilisateurs dans un très bon esprit.

Nous demandons à nos amis motorisés de ne pas rouler sur la carrière, les ornières creusées par les véhicules risquent de blesser les chevaux. Cette année, la plus jeune des cavalières de Sury est à nouveau montée sur le podium du championnat de France : Emilie Lallemand avec son équipe de La Grange.

Bruno Hebert a concouru régulièrement dans des épreuves amateur élite (photo ci-dessus). Il s'est ainsi qualifié pour participer prochainement aux épreuves internationales major.

De nouveaux cavaliers nous ont rejoints sur le terrain communal pour y travailler leurs chevaux.



HOMMAGE

Cet été, une grande championne, Charlotte Douay-Chouziou est décédée prématurément. Elle a grandi au Ford à Gaillard entourée de parents cavaliers qui ont su lui transmettre la passion du cheval, moteur de sa vie.

En véritable femme de cheval ambitieuse et perfectionniste, elle a gagné au niveau national, dans toutes les disciplines : obstacle, cross, dressage. Souvent ses chevaux venaient du coin tel que Lys de la Noue (Boulaie) grand gagnant en dressage et CSO. Puis, il y a eu Aphrodite, qui s'apprêtait à gagner au meilleur niveau. Sans oublier Berlingot qui à l'époque, ne laissait que des 2èmes places à ses concurrents. Avec elle, tous les chevaux devenaient des champions.

Maintenant elle nous regarde, espérons qu'un des cavaliers de Sury montera sur autant de podiums qu'elle.

Nous souhaitons à sa maman de se reconstruire malgré le grand vide qui la frappe.



La Revue de L'Amicale

Rappel des animations passées.

Le Dimanche 26 juin le Rallye-auto a été un franc succès.

Le dimanche 4 septembre le Ball-trap, qui attire toujours les bonnes gâchettes de la région, dans une ambiance conviviale, animé par Marie-Claude et Laurent.

Le Samedi 10 septembre dernière animation de l'année. Le Méchoui, une légère baisse du nombre de convives, peut-être à cause du jour ? Pour 2017, nous reviendrons au Dimanche qui semble être le jour apprécié de tous. Pour tous les jeunes de moins de 18 ans l'Amicale propose le repas gratuit.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2017

Rallye - auto : Dimanche 21 mai

Rallye - vélo : Dimanche 11 juin

Pétanque : Dimanche 2 juillet (concours sauvage)

Ball-trap : Dimanche 3 septembre

Méchoui : Dimanche 10 ou 17 septembre

Cette année gratuité pour tous les enfants de moins de 18 ans.

Les membres de l'Amicale vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année. Près pour le Départ, du côté de Quincy



DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION POUR LA SÉCURISATION DE LA RN 60

Suite au tragique accident survenu le 18 décembre 2000 au carrefour de Chicamour et ayant coûté la vie à trois enfants de Sury, élèves au collège de Bellegarde, une association avait été créée dans le double but d'accompagner les familles des victimes et d'obtenir des aménagements de sécurité sur cette route nationale très fréquentée et particulièrement dangereuse.

Créée en avril 2001 et grâce à la mobilisation des usagers du village ou des environs, l'association a pu peser sur les décisions prises par la DDE tant au niveau du carrefour de Chicamour fin 2001 que sur l'élargissement de la chaussée réalisé en 2010. Cependant, l'ouverture de l'A19 au printemps 2009 a mis fin à l'espoir d'obtenir des aménagements complémentaires (protection par rapport aux traversées de grands animaux, interdiction de doubler assortie de la création d'une zone de dépassement alterné).

Conscients que, même si malheureusement d'autres accidents peuvent se produire sur le tronçon Bellegarde - Châteauneuf, l'association n'a pas les moyens d'infléchir la politique du département - puisque que la RN 60 a été départementalisée en 2006 - les membres présents à l'assemblée du 3 novembre ont approuvé à l'unanimité la proposition de dissolution. Les fonds restants ont été versés comme le veut la loi à deux associations choisies par l'assemblée.

Les membres du bureau remercient celles et ceux qui de près ou de loin ont soutenu leurs initiatives. DG



ANCV

Séniors en vacances

Cette année encore la commune de Jargeau propose à la commune de Sury de se joindre à l'opération "séniors en vacances". La convention signée a pour objet de favoriser le départ en vacances des personnes âgées sur les critères cumulatifs suivants

- être âgé de 60 ans ou plus
- être retraité

- avoir la ligne « impôt sur le revenu net avant correction » de l'avis d'imposition d'un montant inférieur ou égal à 61€ (si montant supérieur les personnes peuvent s'inscrire mais ne bénéficient pas de l'aide financière de l'ANCV)

Les lieux de séjours ont toujours été très variés depuis sa création :

2009 Vic sur Cère (Cantal)

2010 Meschers sur gironde

2011 Munster

2012 Crozon (Bretagne)

2013 Uxelles (Jura)

2014 Plestin les Greves (Bretagne)

2015 Ambleteuse (Cote d'Opale)

2016 Alleyras (Haute loire)

Le prochain voyage sera à destination de Guitté (Côtes d'Armor). Vous visiterez un des plus beaux sites du patrimoine mondial (devinez !) , également une visite de Saint Malo ,des ballades, des ateliers cuisine , des dégustation etc... Du 3 au 10 octobre 2017

Date limite d'inscription fin juin (se renseigner en mairie)

ALSH 2017

Le bilan de notre collaboration avec la Fédération des œuvres laïques en ce qui concerne l'ALSH se révélant toujours très positif nous allons poursuivre cette animation avec le même partenaire et la même directrice. Marion, très contente de l'entente des enfants, de la bonne ambiance de l'équipe ainsi que des locaux, se propose de revenir aux prochaines grandes vacances. Par contre en 2017, les enfants ne seront en vacances qu'à partir du samedi 8 juillet. Le début de l'ALSH aura donc lieu le lundi 10 jusqu'au vendredi 28 juillet ce qui correspond à seulement 3 semaines avec possibilité d'une quatrième semaine début Août s'il y a suffisamment d'enfants intéressés. Nous reviendrons vers vous avec un questionnaire pour cette quatrième semaine mais vous pouvez déjà compter sur l'ouverture de l'ALSH le lundi 10 juillet 2017.

Pourquoi les délais d'inscription sont à respecter ?

Nous vous invitons à respecter les délais d'inscription à l'ALSH qui vous seront communiqués ultérieurement.

Les équipes d'encadrement sont organisées en fonction du nombre, de l'âge des enfants. Les organisateurs ont besoin de connaître ces éléments pour constituer l'équipe d'encadrement, le programme, les activités, l'intendance. La qualité du service rendu aux enfants dépend aussi des éléments fournis à temps. Aussi, nous vous remercions de nous informer dans les délais qui vous seront indiqués de votre intention d'inscrire vos enfants à l'ALSH 2017. Merci d'avance.

BAFA

« Je souhaite participer activement à l'éducation des jeunes mais aussi travailler en équipe ,mettre en place des projets dans lesquels les enfants ou adolescents pourront affirmer leur personnalité ,participer à une société plus juste et plus solidaire ! Je prépare mon BAFA pour devenir animateur(trice), directeur(trice) Pour cela le calendrier et les fiches d'inscription sont à retirer à la mairie. Pour les moins de 26 ans, la CAF propose une aide et le conseil régional du Loiret donne 100€ pour la première partie. Il existe des formations pendant les vacances scolaires et à proximité (Montargis) Pour les jeunes intéressés n'hésitez pas à vous renseigner.



Colis de Noël

Cette année 18 couples et 42 personnes seules bénéficient du traditionnel colis offert par le CCAS et réservé aux personnes âgées de 75 ans révolus.

Beaucoup de bonnes choses dans ce coffret et un peu de lecture avec l'almanach de l'Orléanais.

Nous espérons que tout cela fera plaisir aux bénéficiaires et nous vous souhaitons à tous une très bonne nouvelle année.



Spectacle offert par la municipalité

Le samedi 16 décembre, une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont assisté au spectacle de Noël, offert par la municipalité et ouvert à tous.

Pour que cet après midi soit un véritable moment de détente et de loisirs les organisateurs avaient fait appel à Phil Bartok, un spécialiste de spectacle pour jeune public

L'artiste occupe seul la scène sous le feu des projecteurs, un show visuel très coloré tout en improvisation. Il endosse la peau de multiples personnages drôles et fantasques tout en faisant participer le jeune public. Nous avons tour à tour découvert un chanteur, un cuisinier rappeur, un loup qui ne mange que de la salade, un jongleur venant des steppes, une énorme araignée et un cow boy qui joue du banjo ...Petits et grands, se sont pris au jeu, et sont rapidement devenus complices de l'artiste.

Après ce show tout en couleur nous avons eu la visite du père Noël en personne avec son fidèle compagnon Pipouf chargé de paniers pleins de chocolats qui ont été distribués aux enfants.

La journée s'est terminée par un goûter avec gâteaux et boissons pour petits et grands.



Repas de printemps du 19 Mars 2017

Le conseil municipal et le CCAS invitent les personnes âgées de 65 ans et plus au traditionnel repas annuel qui se tiendra à la salle polyvalente, dimanche 19 Mars 2017.

Pour l'animation une démonstration de danse de salon spécial "tango argentin" avec initiation des convives qui le souhaitent sera au programme.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a adopté le 30 mars 2016, le projet d'extension de la Communauté de Communes de Loges à six communes membres de la Communauté de Communes Valsol savoir Férolles, Ouvrouer les Champs, Sandillon, Sigloy, Vienne en Val, Tigy. Ce projet soumis à l'approbation des communes concernées a recueilli l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de leur population totale.

Avis favorables : Bouzy la forêt, Darvoy, Fay aux Loges, Jargeau, Sandillon, Férolles, Ouvrouer les Champs, Sigloy, Vienne en Val, Tigy soit dix communes représentant 21838 habitants.

Avis défavorables : Châteauneuf sur Loire, Combreaux, Donnery, Ingrannes, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Martin d'Abbat, Seichebrières, Sully la Chapelle, Sury aux Bois, Vitry aux Loges soit 10 communes représentant 19337 habitants.

La communauté de communes de Valsol a émis un avis favorable, la communauté de communes des Loges a émis un avis défavorable.

Par arrêté du septembre 2016 le préfet a pris un arrêté le 2 septembre 2016 visant à rendre effective l'extension du territoire de la communauté de communes des loges aux six communes de Valsol précitées à compter du premier janvier 2017 et à prononcer la dissolution de Valsol à compter du premier janvier 2017.

Cette extension entraîne outre notamment les conséquences au niveau des personnels, des compétences, de la gouvernance de la CCL, à compter du premier janvier 2017.

Le nombre des délégués communautaires passe à un pour certaines

communes, dont Sury aux Bois, avec toutefois, possibilité d'avoir un suppléant, et ce en application des modalités prévues aux II et III de l'article 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, conformément au tableau ci-dessous.

Toutefois le nombre et la répartition des sièges en application de l'article précité ne conviennent pas à certaines communes, qui, comme la loi les y autorise, demandent l'attribution de sièges supplémentaires par délibération de leurs conseils municipaux respectifs. Si cette volonté d'augmenter le nombre de délégués communautaires recueille l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population de la CCL étendue, la composition d'un conseil communautaire élargi deviendra effective, et certaines communes pourront prétendre à augmenter le nombre de leurs délégués.

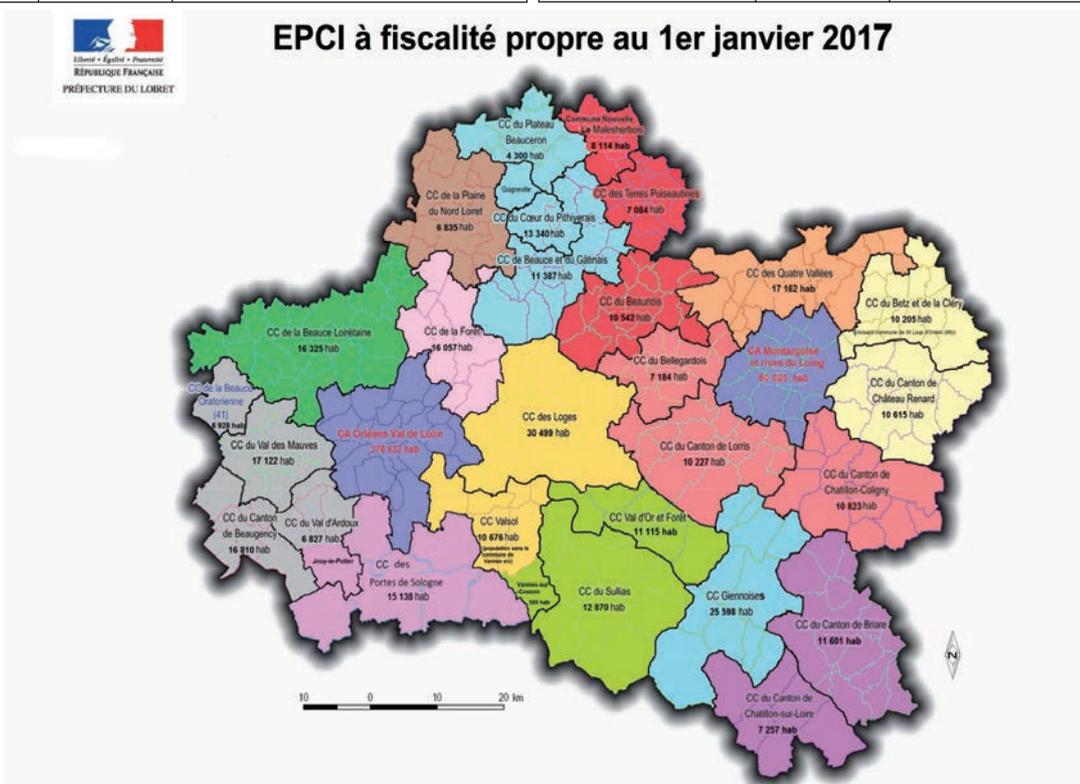
7 communes n'ont toutefois pas la possibilité juridique de voir le nombre de titulaires augmenter : Combreaux, Ingrannes, Ouvrouer les champs, Seichebrières, Sigloy, Sully la Chapelle, Sury aux Bois.

Au moment de la rédaction de cette information, les communes de Bouzy la Forêt, Darvoy, Fay aux Loges, Férolles, Jargeau, Ouvrouer les Champs, Saint Martin d'Abbat, Vienne en Val, Tigy, ont pris une délibération pour opter pour un régime dérogatoire visant à augmenter le nombre de conseillers communautaires.

NB : à noter qu'à compter de 2020, il ne sera plus possible d'opter pour un régime dérogatoire, seul le régime de droit commun (tableau ci-dessus) sera applicable.

Communes	Population municipale	Répartition de droit commun Au titre des II à V du L5211-6-1 CGCT
Bouzy la forêt	1235	1
Châteauneuf sur Loire	7906	8
Combreaux	263	1
Darvoy	1871	2
Donnery	2664	3
Fay aux Loges	3557	4
Ingrannes	521	1
Jargeau	4499	5
Saint Denis de L'Hôtel	2931	3
Saint Martin d'Abbat	1710	1

Communes	Population municipale	Répartition de droit commun Au titre des II à V du L5211-6-1 CGCT
Seichebrières	195	1
Sully la Chapelle	416	1
Sury aux Bois	785	1
Vitry aux Loges	1946	2
Férolles	1216	1
Ouvrouer les Champs	574	1
Sandillon	3950	4
Sigloy	688	1
Tigy	2288	2
Vienne en Val	1960	2



Changement d'horaires de nos haltes garderies de la CCL :
Nos Haltes Garderies ont augmenté l'amplitude horaire d'accueil des enfants, à savoir :

Halte-Garderie de Jargeau :

- les mardi, jeudi et vendredi de 08h45 à 17h00

- le mardi à Saint Martin d'Abbat

Place de la Grange, de 08h45 à 17h00.

Halte-Garderie Itinérante :

- les lundi et jeudi à Fay aux Loges
15, Rue de la Moinerie, de 08h45 à 17h00.

- le vendredi à Vitry aux Loges

7, Rue Octave Dupont, de 08h45 à 17h00.



LE CANAL D'ORLÉANS

« Ouvrage hydraulique du bief de partage au lieu-dit « Les Loriots » »

Lors de la construction du canal au XVIIème siècle, un siphon a été créé sous le canal au lieu-dit les « Loriots » favorisant l'évacuation des eaux provenant de l'amont qui ne peuvent entrer dans le canal. Sur ce siphon un système de vidange a été édifié afin de soutenir l'étiage du bief de partage.

Depuis plusieurs années cet ouvrage se dégradait, mais il n'était pas intégré dans le programme de rénovation du canal lancé par le Conseil Départemental. Face à l'urgence, le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans a réalisé les travaux en interne.

Après l'achat de palplanches métalliques afin d'effectuer un batardeau efficace et sécurisé, les agents du Syndicat ont tout d'abord démonté pierre par pierre l'ouvrage, puis remonté celles-ci en complétant avec des pierres récupérées sur un autre site.

Le travail qui était une « première » pour les agents s'est déroulé sur une période de sept jours et le résultat permet de redécouvrir cet ouvrage d'art, rénové au plus proche de son état d'origine.



Info SICTOM

A partir du 1er janvier 2017, le nouveau règlement de collecte du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sera appliqué sur les 64 communes du territoire du SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire. Il est téléchargeable sur le site internet du SICTOM, rubrique « Missions et compétences »/« Documents ».

A l'article 4.1, il est stipulé que les bacs d'ordures ménagères doivent être présentés à la collecte couvercles fermés (sans tolérance d'ouverture). Dans le cas contraire, à compter du 1er janvier 2017, le bac ne sera pas collecté.

A compter du 2 janvier les bureaux du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) seront transférés au 5 impasse de la Garenne à Saint Denis de l'Hôtel (45550) dans les locaux de la Société ISI ELLEC.

Les numéros de téléphone des différents services resteront inchangés.

Information pour la collecte de vos ordures ménagères

A compter du 1^{er} janvier 2017



Office de Tourisme intercommunal Val de Loire et Forêt d'Orléans

L'application de la Loi n° 2015-992, appelée aussi loi NOTRe, entraîne une réorganisation des territoires et une redistribution des compétences, notamment celle de la promotion du tourisme.

Dès lors, chaque communauté de communes peut instaurer un Office de tourisme unique et communautaire qui aura vocation à rayonner sur l'ensemble de son territoire.

La Communauté de Communes des Loges, à laquelle nous appartenons, a choisi cette organisation. Les Offices de tourisme de Châteauneuf sur Loire et de Jargeau deviennent donc une seule et même entité à compter du 1er janvier 2017, et sont transformés en bureaux d'information touristique.

La nouvelle association intercommunale nommée Val de LOIRE et FORÊT d'Orléans est désormais chargée de la mise en œuvre des missions d'accueil, d'information, de coordination des acteurs touristiques, et de promotion des richesses de notre territoire.

Ce rapprochement ne fait que formaliser et renforcer des liens qui existent déjà entre l'Office de Tourisme de Jargeau et l'Office de Tourisme de Châteauneuf sur Loire.

En effet, depuis plusieurs années, les équipes des deux offices travaillent de concert pour valoriser leur territoire, notamment au travers de l'édition d'un guide commun et de l'organisation des Échappées de la Loire à Vélo.

Les actions que vont mettre en œuvre les équipes du nouvel Office de Tourisme Intercommunal (OTI) concernent également les communes qui rejoignent la CCL : Férolles, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vienne-en-Val.

Les membres du bureau, du Conseil d'Administration - composé de prestataires, de bénévoles et d'élus communautaires - et moi-même, avons une volonté commune : faire de ce rapprochement un moteur de développement touristique et économique.

J'adresse à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour 2017.
Alain Margueritte,
Président de l'Office de Tourisme Intercommunal Val de LOIRE et FORÊT d'Orléans.

« Coup de gueule d'une élue »

Sury est connu pour son calme, ses jolis chemins champêtres, le canal qui serpente en son sein. Pourtant comment ne pas réagir vivement devant certaines actions qui deviennent pour certains des habitudes ... Devant l'incivilité d'une minorité, notre commune deviendrait une poubelle !

Faisons tous un effort pour que Sury redevienne un village propre et agréable...



Info : Cartes nationales d'identité

A partir du 1er janvier 2014, la validité des cartes nationales d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Cet allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 uniquement à des personnes majeures ;

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 uniquement à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;
- ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Voyage à l'étranger

Si la carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur la carte ne sera pas modifiée.

Donc en cas de voyage à l'étranger, pour les pays qui acceptent la carte d'identité comme document de voyage la carte sera valide.

Les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage. Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :

- Andorre ;
- Bulgarie ;
- Croatie ;
- Grèce ;
- Hongrie ;
- Lettonie ;
- Malte ;
- Monaco ;
- Monténégro ;
- République tchèque ;
- Saint-Marin ;
- Serbie ;
- Slovénie ;
- Suisse ;
- Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).
- Turquie

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

- pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ;
- de l'Espace Schengen : Islande, Liechtenstein ;
- Vatican ;
- Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine ;
- Égypte ;
- Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

Les autorités des pays suivants ne reconnaissent pas la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

- Belgique
- Norvège

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, **il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée**, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Vous pouvez télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la CNI traduites pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur [le site du ministère de l'Intérieur](#).



Rappel sur les documents d'identité et visas

Vérifiez les documents de voyage requis (carte nationale d'identité, passeport, visa) pour l'entrée et le séjour dans votre pays de destination auprès de l'ambassade et du consulat de ce pays en France. S'agissant du passeport, certains pays exigent une validité minimum.

Au sein de l'Union européenne (UE), la carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour voyager.

Hors UE, la plupart des États exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France. Adressez-vous en temps utile à votre préfecture pour son renouvellement éventuel.

Pensez à conserver, à votre domicile, la photocopie des documents que vous emportez (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et à vous munir d'au moins 2 photos d'identité.

Pour plus de sécurité, le ministère des Affaires étrangères vous recommande de stocker ces documents sur le site [mon.service-public.fr](#). Ce portail permet de créer en quelques clics un espace de stockage personnel, gratuit et confidentiel, accessible sur internet 24h/24.

En cas de vol ou de perte de vos papiers d'identité, vous pourrez télécharger ces pièces et faciliter la preuve de votre identité.

En cas de perte ou vol du passeport ou de la carte nationale d'identité lors d'un séjour à l'étranger, vous devez, en tout premier lieu, en faire la déclaration aux autorités locales de police.

A partir de cette déclaration, l'ambassade ou le consulat de France pourra établir, selon les cas, un laissez-passer ou un passeport d'urgence. Attention cette formalité est payante et nécessite un délai.

PAYS FORÊT D'ORLÉANS VAL DE LOIRE et LE PROGRAMME LEADER

LEADER est un programme européen qui accompagne des projets innovants en zone rurale. Il est piloté par un Groupe d'Action Locale (GAL), qui unit élus et acteurs privés du territoire.

Le GAL Forêt d'Orléans – Loire – Sologne a été sélectionné par la Région Centre – Val de Loire avec une enveloppe de 1,3 million d'euros de fonds européens pour la période 2016/2020. Son objectif : mobiliser et partager les ressources du territoire pour s'adapter aux changements.

Quels sont les projets éligibles ?

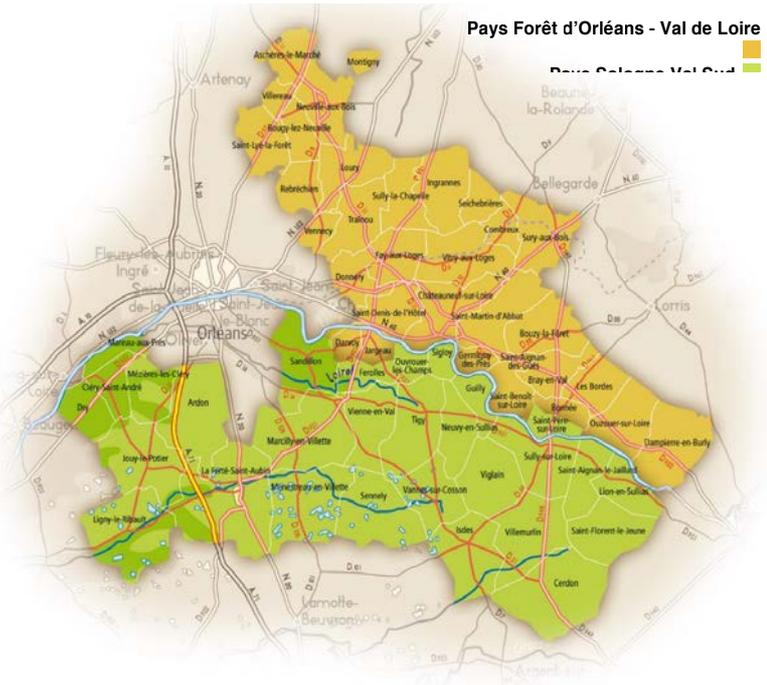
LEADER soutient les projets innovants dans les thématiques suivantes :

- Préservation et valorisation des ressources naturelles (forêts, milieux aquatiques, biodiversité...)
- Développement des filières locales (bois, énergies renouvelables, circuits courts agricoles, déchets verts...)
- Tourisme de nature et de culture (valorisation et animation des sites identitaires, création d'itinéraires, mise en réseau des acteurs touristiques...)

Qui peut bénéficier d'une aide ? Tout type de structure porteuse, publique ou privée (collectivité, établissement public, association, entreprise...)

Quelle aide ? La subvention peut porter sur des dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Le montant est propre à chaque projet, il est compris entre 2 000 et 70 000 €.

Une idée de projet ? Contactez l'équipe technique du GAL Forêt d'Orléans - Loire - Sologne paysforetorleans@wanadoo.fr
02 38 46 84 40 / www.foretorleans-loire-sologne.com



Recette : le lapin aux mirabelles

Les ingrédients : un lapin coupé en morceaux/une livre de mirabelles/une botte d'oignons blancs/ eau de vie de mirabelle/ une cuiller à soupe de cassonade ou de vergeoise, une cuiller à soupe de vinaigre de cidre, 3 cuillers à soupe d'huile d'olive, une botte d'oignons blancs. un brin d'estragon et de ciboulette.

La marinade froide : un à deux verres à moutarde de vin blanc sec, estragon, ciboulette, romarin, , deux à trois gousses d'ail, une branche de thym, une feuille de laurier, 1 cuiller à soupe d'huile d'olive, gros sel de guérande, grains de poivre noir, une petite pincée de piment en poudre à ajuster.

• La marinade : Dans un plat creux, en terre de préférence verser le vin blanc sec, l'estragon, la ciboulette et le romarin hachés (l'équivalent d'une cuiller à soupe de chaque), les gousses d'ail épluchées et pressées, la branche de thym, le laurier, une cuiller à soupe d'huile d'olive, le gros sel, les grains de poivre et la petite pincée de piment. Remuer avec une cuiller en bois si possible, et mettre les morceaux de lapin en veillant à les arroser avec la marinade. couvrir le plat et laisser mariner au réfrigérateur au moins 12 heures.

• Après la marinade : sortir le lapin de la marinade, l'égoutter et l'essuyer avec du papier absorbant. Peler les oignons et couper le vert en tronçons. Filtrer la marinade.

• La cuisson : dans une cocotte, faire dorer le lapin avec trois cuillers d'huile d'olive. retirer les morceaux dès qu'ils sont dorés de toutes parts et les maintenir égouttés au chaud.

• Dans l'huile chaude restée dans la cocotte, faire dorer doucement les oignons, puis remettre les morceaux de lapin dans la cocotte. Arroser avec l'eau de vie de mirabelle, flamber.

• Saupoudrer de cassonade ou de vergeoise, arroser avec le vinaigre de cidre et de la marinade passée, saler et poivrer.

• Faire cuire le tout 40 minutes, couvercle fermé.

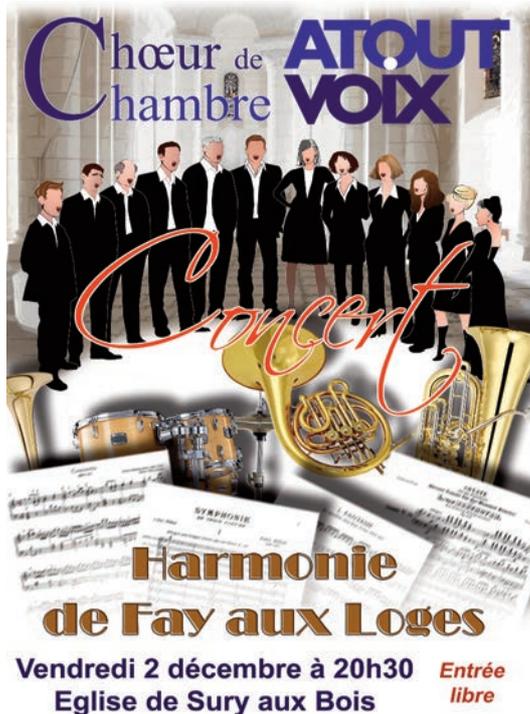
• Pendant le temps de cuisson, laver, égoutter, dénoyauter les mirabelles.

• Au bout des 40 minutes de cuisson, goûter et ajuster éventuellement l'assaisonnement de la sauce, puis ajouter les mirabelles, et laisser cuire encore un quart d'heure.

• Servir dans un plat chaud, après avoir parsemé le tout de ciboulette et d'estragon hachés.



Concert de Noël Décembre 2016



Place à la musique ! L'église Saint Georges de Sury aux Bois, décorée spécialement pour la circonstance, a accueilli en ce deux décembre, l'Harmonie de Fay aux Loges et le chœur de chambre Atout Voix, qui ont donné un concert, pour le plus grand plaisir du public. Un programme fourni et varié en deux parties :

L'Harmonie de Fay aux Loges a fait vibrer l'église et la place de l'église avec : Free World Fantasy - Jacob de Haan (1987) « Fantaisie du monde libre », œuvre qui symbolise le rêve d'un monde sans guerre et sans haine. /Choral and Rock Out - Ted Huggens (1970), Mélodie légère du compositeur néerlandais Henk van Lijschooten, sous le pseudonyme de Ted Huggens, harmonisée selon des principes classiques avec une rythmique rock. / Innuendo - Queen (1991) Premier morceau de l'album du même nom, le dernier produit du vivant de Freddie Mercury - /Concert tune - Jan Ceulemans Littéralement, « air de concert » John Williams in Concert - Arr. Paul Lavander / ,Medley des plus célèbres musiques de film composées par John Williams: E.T., Star Wars, les Dents de la Mer... /Signé Gainsbourg - Arr. Patrick Poutoire Un pot-pourri de chansons de Serge Gainsbourg harmonisées pour orchestre : Poupée de Cire Poupée de Son, les P'tits Papiers, les Sucettes, Couleur Café, Harley Davidson. /Christmas Medley - Ninos Gerasimos, Pot-pourri de mélodies associées à la période de Noël.

Après cette première partie entraînante musiciens et spectateurs sont venus se réchauffer avec du vin chaud et des brioches pour attaquer gaiement la deuxième partie avec

Le Chœur de Chambre ATOUT VOIX : Chants classiques, traditionnels et modernes. Exultate Justi - Ludovico da Viadana - 1602/ Justes réjouissez-vous en le Seigneur/La louange sied aux hommes droits/Magnificat - Johann Pachelbel - XVIIe siècle/Mon âme exalte le Seigneur/Exulte mon esprit en Dieu mon sauveur !/Enosh Kechatsir - Louis Lewandowski - fin XIXe siècle/Psaume 103 - versets 15 à 17 /Tija bi te zaboravit - traditionnel croate /Down to the river to pray - gospel traditionnel américain/Negro spiritual dont l'origine exacte est inconnue. Probablement composé par un esclave afro-américain/Texas girl at the funeral of her father - Randy Newman - 1977 Harmonisation de Bob Chilcott/ Chants de Noël /La Nuit - Jean Philippe Rameau (1733)/Noël Nouvelet - Trad. harm. Jehan Alain/Puer Natus - Samuel Scheidt (1650)/Benedictus (Oratorio de Noël) / Camille Saint Saens (1858)/Es ist ein Rost Entsprungen - Michael Praetorius (1609)/ Noël d'Alsace - Trad. harm. Joseph Noyon/The First Nowell - Trad. harm. Bernard Dewagtere. Un grand merci et un grand bravo à ces musiciens de talent, bénévoles, qui savent faire partager leur passion, aux spectateurs qui les ont accueillis chaleureusement, dans une joyeuse atmosphère bon enfant.



Harmonie de Fay aux Loges

L'Harmonie de Fay aux Loges est une jeune formation, créée en septembre 2015. Elle est composée d'une vingtaine de musiciens, dirigés par Stéphane Romilly, auparavant chef de l'harmonie de Sully sur Loire.

L'harmonie a pour objectif de donner deux ou trois concerts par an et de participer aux manifestations officielles de la commune de Fay aux Loges.

Chœur de chambre Atout Voix

Créé en septembre 2004, le Chœur de Chambre Atout Voix, dont l'entrée se fait sur audition, est constitué d'une quinzaine de chanteurs amateurs confirmés, sous la conduite de Frédéric Mura, chef de chœur professionnel. Son répertoire très éclectique couvre sept siècles de chant choral de la Renaissance au XXe siècle, dans des structures allant d'œuvres à trois voix égales aux œuvres à huit voix mixtes.